



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

4

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018 à 19H CCI - Avenue du Général De Gaulle à Thiers

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Marc DELPOSEN
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Jean François DELAIRE à Olivier CHAMBON

Conseiller.e.s absent.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe CAYRE, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI, Arlette RELIER, Sylvie CHAUNY.

Désignation d'un secrétaire de séance : Benoit GENEIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2017

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 13 décembre 2017 est soumis à délibération.

Adopté à l'unanimité

Administration Générale

Des informations sont apportées sur le temps de travail qui a réuni le Conseil Communautaire à huis-clos. Ce moment avait pour objet de donner des précisions sur l'implantation de la future piscine communautaire. L'exposé du Bureau d'Etudes a ainsi eu pour objet de présenter les 4 sites étudiés, avec atouts et inconvénients.



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

L'échange qui a suivi a montré qu'il n'y a manifestement pas de situation géographique idéale.

Le site d'ILOA a été retenu par le Conseil Communautaire (à l'unanimité moins 10 abstentions).

Il est précisé qu'il y aura nécessité de tenir compte de l'évolution de l'offre de transport, tarification comprise.

FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif. Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'un vote sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le Président invite l'Assemblée à débattre :

Olivier CHAMBON note qu'il y a un effort à faire sur le budget Ordures Ménagères, notamment en allant chercher plus de recettes (redevance spéciale, ...)

Plus globalement, au-delà des Ordures Ménagères, il exprime sa satisfaction sur le secteur de la Montagne Thiernoise car il y a eu continuité des projets cette année dans le cadre de Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Par ailleurs, il exprime qu'il a été une erreur de penser que la fusion serait source d'économie par la mutualisation, cela ne pouvait être le cas.

Tony BERNARD : salue le travail et l'engagement des fonctionnaires de la collectivité qui assurent la continuité du service, salue le travail et l'engagement des élus, la bonne relation entre les communes et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Il note ensuite l'évolution des instances de la Communauté de Communes vers un fonctionnement le plus souple possible : ouverture des commissions à tous les conseillers municipaux, ouvertures de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à l'opposition, ouverture du Bureau Communautaire à tous les maires.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Prend** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

PACTE FINANCIER ET FISCAL

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Le présent Pacte Financier et Fiscal se veut être un outil au service du projet de territoire porté par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. Il vise notamment à assurer les conditions de son financement, par une mobilisation de l'ensemble des leviers d'optimisation de la ressource financière locale.

La mutation de l'environnement institutionnel, économique et financier des collectivités locales a eu pour conséquence de consacrer l'interdépendance du couple « communes- EPCI », notamment sur le terrain fiscal (liaison du taux, incidences sur la DGF...) et financier (dépenses de transferts, répartition de la péréquation horizontale...). Il ne peut désormais plus exister de commune forte sans une intercommunalité forte.

Par voie de conséquence, le Pacte Financier et Fiscal définit et formalise les liens financiers, fiscaux et budgétaires entre communes et intercommunalité dans le cadre d'une approche globale.

Les deux axes majeurs recherchés par l'application de ce Pacte sont :

- l'optimisation des ressources du territoire,
- la réduction des inégalités de richesse entre communes, à travers une meilleure répartition de certaines ressources perçues à l'échelle de l'ensemble intercommunal.

Méthodologie d'élaboration du Pacte Financier et Fiscal :

Ce document repose sur une concertation étroite entre les communes et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. Cette dernière a notamment souhaité élargir l'information préalable à l'ensemble des conseillers municipaux afin que l'esprit et les objectifs du pacte soient assimilés par tous.

La proposition de pacte qui est faite, résulte d'une analyse financière rétro-prospective du territoire qui a mis en avant les principaux éléments suivants :

- Les communes présentent très majoritairement une situation financière saine,
- La Communauté de Communes présente pour sa part une situation financière plus tendue, de surcroît dans un contexte de raréfaction des ressources,
- La Communauté de Communes a pu compter sur des facteurs extrêmement favorables pour le calcul de sa DGF notamment, dont il est indispensable de ne pas en perdre les bénéfices ou, à défaut, d'atténuer les conséquences de leur perte,
- La nécessité de prendre en considération les charges de centralité existantes sur les territoires et supportées par certaines communes, ainsi que certaines charges de ruralité spécifiques,



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

- L'existence d'inégalités de richesse entre communes.

Objectifs du Pacte Financier et Fiscal :

OBJECTIF N°1 : Renforcer la solidarité au sein de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en vue de corriger les inégalités de richesse entre communes,

OBJECTIF N°2 : Optimiser les ressources financières de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne,

OBJECTIF N°3 : Anticiper les marges de manœuvre fiscales et financières de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le Président invite l'Assemblée à débattre :

Jean-Pierre DUBOST et **Daniel BALISONI**, à tour de rôle, expriment une certaine déception vis-à-vis du Pacte Financier et Fiscal (PFF), qui, à l'appui du travail et de l'engagement fourni, n'apporte que peu aux communes. Avons-nous manqué d'ambition en proposant « seulement » 300 000 € de réduction des Attributions de Compensation (AC) à redistribuer en Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ?

Tony BERNARD confirme que, sur le Pacte Financier et Fiscal (PFF), le résultat aurait pu être plus abouti. Même si cette première phase a permis d'avancer avec prudence, il reste permis, concernant le pacte, de montrer de l'ambition par la suite. Dans cette phase, la Communauté de Communes gagne peut-être peu mais qu'aurait-elle perdu si elle n'avait pas élaboré de pacte ?

Bernard GARCIA, s'étonne de l'Attribution de Compensation (AC) proposée à Ris, commune dont il est Maire. Il s'agit en effet de la commune la plus pauvre de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. Il est donc étonné de voir la commune ne pas bénéficier du pacte. Il se demande même comment expliquer cela au Conseil Municipal.

Jacques COUDOUR confirme une situation équivalente à Paslières et souhaiterait avoir plus d'explications des modalités de répartition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Adopte** le Pacte Financier et Fiscal présenté,
- **Indique** qu'il a vocation à être mis en œuvre sur la durée du mandat en cours,
- **Précise** qu'il pourra être revu en cas d'évolution importante des éléments financiers et fiscaux qui ont prévalu lors de son élaboration.

Délibération n° 1 - Unanimité

PERSONNEL

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « FAIS ET RIS » ET
THIERS DORE ET MONTAGNE « LA CATICHE »**



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires de l'année 2017-2018, le rapporteur propose au Conseil d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition de personnel de l'association « Fais et Ris » à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne « La catiche » pour la réalisation d'animations au Service d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve** la convention de mise à disposition de personnel de l'association « Fais et Ris »,
- **Autorise** le Président à signer la convention et tout document relatif à cette décision.

Délibération n° 2 - Unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

**PERMANENCES DU PÔLE SOCIAL DE COURPIÈRE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Au sein du pôle social, bâtiment situé place de la Victoire à Courpière, la Communauté de Communes gère la mise à disposition de bureaux à des organismes publics afin qu'ils puissent assurer des permanences et accueillir leur public.

Les bureaux, équipés de manière rudimentaire sont mis à disposition à titre gratuit (ménage, fluide) mais les services associés sont refacturés à savoir :

- La maintenance au photocopieur et les copies selon la consommation de chaque service au coût réel (en option parfois pour certains services qui n'en ont pas d'usage)
- La participation aux frais de télécommunication (téléphone et internet) soit 70 € / an et par service.

Actuellement 10 services à vocation essentiellement sociale utilisent ces locaux régulièrement selon un rythme qui leur est propre : La circonscription d'action sociale du Département, la CAF, la CPAM, la CARSAT, l'association Passerelle, la Mission locale, le SPIP63, l'OPHIS, le CAUE, SOLIHA.

Il est proposé de délibérer sur une convention renouvelable annuellement à compter du 1^{er} janvier 2017 pour chacun des services. Les conventions de SOLIHA et du CAUE ne sont pas à renouveler.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention renouvelable annuellement tacitement à compter du 1^{er} janvier 2017 pour chacun des services,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 3 - Unanimité



**APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS PRÉSENTÉ
AU CONTRAT AMBITION RÉGION**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Le Président rappelle que le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, par délibération du 14 avril 2016 a validé les modalités de mise en œuvre de contrats soutenant les actions de développement des territoires.

Ce partenariat Région / EPCI se décline au sein des Contrats Ambition Région (CAR), contrats d'une durée de 3 ans signés entre la Région et l'EPCI. Pour accompagner sa stratégie intercommunale, la Région alloue à Thiers Dore et Montagne la somme de 2 947 000 €, tant pour subventionner des projets à maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale.

Le programme d'actions de ce contrat présente les projets communautaires et communaux identifiés pour la durée du contrat.

Intitulé de l'opération et Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel du projet HT	Montant prévisionnel de la subvention
Centre aquatique Thiers Dore et Montagne - CCTDM	8 à 12 millions à préciser	1 500 000 €
Acquisition du bâtiment accueillant la future Maison de santé - CCTDM	à préciser	68 000 €
Travaux du barrage d'Aubusson - CCTDM	879 113 €	230 000 €
Création de 16 logement à Courpière - OPHIS	1 873 220 €	222 000 €
Complexe sportif et culturel - PUY GUILLAUME	2 500 000 €	350 000 €
Réhabilitation salle des fêtes du centre de tourisme des Prades et mise en accessibilité - SAINT REMY SUR DUROLE	220 000 €	110 000 €
Aménagement du centre bourg autour de l'épicerie boulangerie - CELLES DU DUROLLE	310 000 €	60 000 €
Rénovation de la salle polyvalente avec création d'une chaufferie commune - DORAT	290 000 €	42 000 €
Rénovation thermique et architecturale de la salle polyvalente - CHATELDON	200 000 €	50 000 €
Rénovation du Musée de la coutellerie- THIERS	588 000€	235 000 €
Création d'une école -SIGEP	1 430 000 €	30 000 €
Redynamisation du centre bourg - SAUVIAT	156 000 €	50 000 €
TOTAL		2 947 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation proposée au titre du Contrat Ambition Région,
- **Autorise** le Président à signer le Contrat Ambition Région et tout document s'y rapportant.

Délibération n° 4 - Unanimité



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Considérant qu'il convient de poursuivre les conventionnements existants sur l'ex territoire du Pays de Courpière,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise à disposition des services techniques de la commune de Courpière à la Communauté de Communes, qui encadre la réalisation de certaines interventions techniques (balayage, déneigement ...) que la Communauté de Communes ne peut effectuer (absence de matériel et de personnel),

Délibération n° 5 - Unanimité

SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu l'article L5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que des communes et syndicats du périmètre du Pays de Courpière manquent de matériel spécifique et de personnel technique pour réaliser certains travaux (tonte, entretien chemin),

Considérant que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a la possibilité de mettre à disposition ses services techniques du lac d'Aubusson,

Considérant la délibération N°20170601-08 en date du 1^{er} juin 2017 relative à la signature de convention de mise à disposition des services techniques de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur présente au Conseil Communautaire les avenants aux conventions de mise à disposition des services techniques communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les avenants présentés,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les avenants aux conventions de mise à disposition des services techniques communautaires avec les communes et syndicat de l'ex périmètre du Pays de Courpière qui en feront la demande.

Délibération n° 6 - Unanimité



Développement Economique et Touristique

ÉCONOMIE

**SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL POUR LA BOULANGERIE/ÉPICERIE
A CELLES SUR DUROLLE**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Les travaux d'aménagement de la boulangerie/épicerie du centre-bourg de Celles sur Durolle vont se terminer courant février 2018. M. et Mme SAUZEDDE, les futurs exploitants, pourront ensuite procéder à l'agencement des lieux. L'ouverture est envisagée pour le début du printemps 2018 (avril).

Un projet de bail commercial, rédigé par l'étude notariale BEGON et CARTON, est en cours de relecture par les deux parties. Le bail sera conclu pour une période de 9 ans avec périodes triennales, à l'expiration desquelles le bailleur aura la faculté de donner congé.

Un loyer mensuel de 475 € HT, soit 570 € TTC est accepté par M. et Mme SAUZEDDE. Ce loyer sera révisé tous les trois ans selon la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le bail.

Délibération n° 7 - Unanimité

**ACTE DE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS POUR
LA BOULANGERIE/ÉPICERIE A CELLES SUR DUROLLE**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Afin que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne puisse louer le bien, il est nécessaire d'établir un acte de transfert entre l'ancienne Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'acte de transfert de biens immobiliers.

Délibération n° 8 – unanimité

**FORMALISATION DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET
« REPENSER LA PÉRIPHÉRIE COMMERCIALE »**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers ont engagé au printemps 2016, avec le concours technique des cabinets Cibles et Stratégies / Forma6, une étude relative à l'élaboration



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

d'un projet d'aménagement urbain et commercial pour Thiers et son agglomération (« Thiers 2030 : la Ville basse prend de la hauteur »).

Le secteur de la basse ville à Thiers représente un enjeu territorial crucial en termes d'attractivité et de rayonnement, particulièrement pour la Ville et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. Sur ce secteur se concentrent l'offre commerciale majeure du bassin thiernois nécessitant une requalification, mais également une réalité résidentielle qu'il s'agit de renforcer en termes de nouvelles formes d'habitat, de services et d'équipements au regard notamment des friches (industrielles) actuelles ou celles en devenir.

Pour soutenir cet ambitieux programme, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers souhaitent répondre à l'appel à projet « Repenser la périphérie commerciale » à l'initiative du Ministère de la Cohésion des Territoires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet urbain sur le secteur de la Ville Basse,
- **Approuve** la candidature à l'appel à projet « Repenser la périphérie commerciale ».

Délibération n° 9 – unanimité

**ZONE D'ACTIVITÉS DE MATUSSIÈRE :
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Dans le cadre de son implantation à Matussière, la société DUBOST Assainissement souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain complémentaire. Cette demande d'acquisition correspond à une partie du domaine public au sein de la zone d'activités de Matussière.

Considérant l'absence d'utilité de cette partie du domaine public au titre de la circulation,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le déclassement d'une partie du Domaine Public d'une emprise de 35 m² au sein de la zone d'activités de Matussière.

Délibération n° 10 – unanimité

ZONE D'ACTIVITÉS DE MATUSSIÈRE : VENTE DE TERRAIN

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Considérant la demande de la société DUBOST Assainissement de faire l'acquisition d'une partie de domaine public d'une surface totale de 35 m² au sein de la zone d'activités de Matussière.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2017 fixant le prix de vente des terrains et le fait que cette parcelle sera rattachée aux parcelles précédemment vendues à la société DUBOST Assainissement.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente à la société DUBOST Assainissement de la parcelle issue du domaine public d'une surface de 35 m² au prix de 490 € HT.

Délibération n° 11 - Unanimité

CULTURE ET ANIMATION LOCALE

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LA MISE EN PLACE DE MANIFESTATIONS

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Le rapporteur explique qu'il est nécessaire de se doter d'un cadre pour la gestion des demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Un nouveau règlement, issu de ceux qui existaient dans les anciennes Communautés de Communes, est proposé par le Pôle Attractivité pour les demandes à caractère économique, touristique, culturel et relevant de l'animation locale.

Le règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations pour l'organisation d'un évènement ou d'une manifestation ayant un caractère/un rayonnement communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau règlement d'attribution de subventions aux associations pour la mise en place de manifestations,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Délibération n° 12 – Unanimité

Aménagement Territorial

HABITAT

BILAN ANNUEL DES PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) 2016-2021 ET PROPOSITION D'HARMONISATION

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

- PIG Montagne Thiernoise :

Les objectifs sont atteints et même dépassés pour la 1^{ère} année du PIG :

- 21,71% de la dotation communautaire (5 ans)
- 23,38% de la dotation Anah (5 ans)

L'ensemble des thématiques fonctionne bien.

- PIG Pays de Courpière :

C'est le premier programme pour ce territoire. Il est observé un fort intérêt pour ce dispositif avec 121 contacts en un an.



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Les objectifs Anah sont largement dépassés pour les propriétaires occupants (32 % des objectifs du PIG en nombre de logement réalisé en 1 an), alors que les aides communautaires sont faiblement mobilisées.

3 thématiques à cibler pour la 2^{ème} année :

- La création de logements locatifs conventionnés
- La lutte contre l'habitat Indigne
- Les centres-bourgs

Suite à ces bilans, le groupe de travail Habitat de la Commission a travaillé sur une harmonisation des 2 dispositifs, afin d'avoir la même intervention de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne sur ces 2 PIG (mêmes taux et mêmes conditions) à enveloppe budgétaire constante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter les objectifs de dossiers Propriétaires Occupants sur le Pays de Courpière (les objectifs initiaux étaient sous-estimés),
- **Décide** d'augmenter le nombre de dossiers Propriétaires Bailleurs sur la Montagne Thiernoise,
- **Décide** de prolonger la durée du PIG du Pays de Courpière pour qu'il se termine en même temps que celui de la Montagne Thiernoise.

Délibération n° 13 - Unanimité

PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) 2016-2021 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Dans le cadre des PIG de la Montagne Thiernoise et du Pays de Courpière, 5 dossiers de demandes de subventions de particuliers ont été déposés.

- **2 403,00 €** pour le ravalement d'une façade à Arconsat ;
- **5 186,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement et un ravalement de façade à Viscomtat ;
- **2 697,00 €** pour des travaux de sécurité et de salubrité d'un logement à Sainte-Agathe ;
- **1 126,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement à Chabreloche ;
- **1 619,00 €** pour des travaux d'amélioration énergétique d'un logement à La Monnerie-Le Montel ;
- **3 026,00 €** pour des travaux d'isolation et d'installation d'une chaudière bois à Sermentizon.

Soit un total de subventions de **16 057,00 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** ces demandes de subvention,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Délibérations n° 14 et 15 - Unanimité

RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE DE CENTRE BOURG : TRANSFERT DES MARCHÉS A LA COMMUNE DE LA MONNERIE LE MONTEL

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente



Suite au vote des nouveaux statuts de Thiers Dore et Montagne et aux changements de compétences en fin d'année 2017, il convient de transférer à la Commune de La Monnerie Le Montel, les marchés passés par l'ancienne Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise, relatifs à la réhabilitation d'un immeuble de centre-bourg.

Les marchés concernés sont :

- Marché de maîtrise d'œuvre ;
- Marché de Contrôle Technique ;
- Marché de Coordination Sécurité et Prévention de la Santé ;
- Marché de Géomètre ;
- Marché d'étude géotechnique G2 et mesure du Radon.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le transfert des marchés passés par l'ancienne Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise à la Commune de La Monnerie Le Montel,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 16 - Unanimité

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GESTION D'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE POLITIQUE DE LA VILLE**

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Suite au vote des nouveaux statuts de Thiers Dore et Montagne et aux changements de compétences en fin d'année 2017, et notamment le transfert de la Politique de la Ville, il est proposé de faire une convention de gestion transitoire pour l'exercice partiel de compétence politique de la ville.

Cette convention prévoit la mise à disposition des agents de la Ville de Thiers en charge de la Politique de la Ville à partir du 1^{er} janvier en attendant un transfert effectif au 1^{er} juillet 2018.

La mise à disposition concerne 6 agents territoriaux. Les services mis à disposition sont :

- Direction de la Politique de la Ville
- Renouvellement Urbain
- Cadre de Vie
- Habitat Logement

La convention est prévue pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 01/07/2018 inclus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de gestion transitoire pour l'exercice partiel de compétence politique de la ville,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 17 - Unanimité



ENVIRONNEMENT

DÉMARRAGE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Un forum de lancement de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) et du PCAET aura lieu le jeudi 1^{er} mars 2018, de 17h à 20h à la salle des fêtes de Palladuc.

Son but est de réunir tous les acteurs concernés – élus et partenaires institutionnels, économiques et associatifs – afin :

- de les sensibiliser aux questions climat-air-énergie ;
- de les informer des démarches entreprises par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne sur ce sujet (ambition, calendriers et étapes clefs, etc.) ;
- de les inviter à participer aux 2 vagues d'ateliers thématiques élargis de concertation qui se tiendront au cours du 1^{er} semestre 2018 (1^{ers} ateliers dédiés à la stratégie territoriale sem. 12 ou 13).

Pas de délibération

Technique

DÉCHETS MÉNAGERS

COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SITUÉS SUR LA COMMUNE DE LA MONNERIE LE MONTEL : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE SBA

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Dans le cadre du retrait du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), effectif depuis le 31 décembre 2017 minuit, 7 points d'apport volontaire (PAV) situés sur la Commune de La Monnerie le Montel ont été transférés à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Or, le service de collecte en régie de la Communauté de Communes ne dispose pas de véhicule adapté à la collecte des PAV de La Monnerie le Montel.

Ainsi, pour assurer la collecte de ces PAV, il est proposé de passer une convention de prestations de services avec le SBA, qui dispose de tels véhicules.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention,
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent.

Délibération n° 18 - Unanimité



**COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) :
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Une mutualisation entre le VALTOM et ses membres est proposée pour les opérations de gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés en déchèterie, dans la mesure où :

- les prestations de collecte et traitement des DDS sont difficilement dissociables de par la gestion des contenants sur le centre de traitement ;
- les compétences traitement et collecte ne concernent pas les mêmes collectivités (la compétence traitement est inhérente au VALTOM, la compétence collecte inhérente à ses collectivités adhérentes) ;
- un bénéfice peut en être attendu, lié à une économie d'échelle et à l'optimisation des transports routiers.

A cet effet, il est proposé de constituer un groupement de commandes, encadré par une convention et coordonné par le VALTOM.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de groupement de commande,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Délibération n° 19 - Unanimité

EAU ASSAINISSEMENT

**ÉTUDE PRÉALABLE AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Serge PERCHE, Vice-Président

Pour rappel, après délibération, le Conseil Communautaire, réuni le 21 septembre 2017, avait approuvé :

- le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement ;
- la constitution et la coordination d'un groupement de commandes avec la Commune de Thiers, qui souhaite lancer une étude préalable à la fin des DSP relatives aux compétences eau potable et assainissement prévues le 31 décembre 2019.

Ces études ont pour objet :

- de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes ;
- de définir spécifiquement les modalités d'exercice de ces compétences pour la Commune de Thiers.



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département du Puy-de-Dôme sont susceptibles de financer ces études, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Marché Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne			Marché Thiers			TOTAL (sans les doublons)
	tranche ferme	tranches optionnelles	TOTAL	tranche ferme	tranches optionnelles	TOTAL	
Subvention AELB	26 239,20 €	/	26 239,20 €	/	/	/	26 239,20 €
Subvention CD63	19 679,40 €	24 623,40 €	44 302,80 €	1 856,70 €	17 094,30 €	18 951,00 €	47 780,40 €
Autofinancement (HT)	19 679,40 €	57 454,60 €	77 134,00 €	4 332,30 €	39 886,70 €	44 219,00 €	85 248,40 €
TOTAL (HT)	65 598,00 €	82 078,00 €	147 676,00 €	6 189,00 €	56 981,00 €	63 170,00 €	159 268,00 €

Le Département du Puy-de-Dôme est susceptible de financer à la fois l'étude de la Communauté de Communes et l'étude de la Commune de Thiers, à la condition qu'il y ait un porteur de projet unique. Il est donc proposé au Conseil Communautaire, que la Communauté de Communes porte au nom des deux collectivités, la demande d'aide financière auprès du Département du Puy-de-Dôme. Dans ce cadre, le reversement de la part de subvention destinée à Thiers sera encadré par une convention de mandat à venir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement de l'étude et son plan de financement prévisionnel ;
- **Autorise** le Président à solliciter une aide financière à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et au Département du Puy-de-Dôme pour la réalisation de ces études dans les conditions susmentionnées ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération n° 20 - Unanimité

Service à la population

ENFANCE – JEUNESSE

SUBVENTION A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION (AIA)



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Lors du Conseil Communautaire du 9 novembre, il a été décidé d'approuver la convention triennale (2017-2020) entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et l'Association Intercommunale d'Animation, confiant à l'association la gestion de l'accueil de loisirs, du périscolaire et de l'Espace Loisirs 11-14 ans.

La collectivité contribue au financement de ces services issus de sa compétence en versant une subvention à l'AIA. (Vote des subventions 2017 - Conseil Communautaire du 27 avril 2017 : 377 000 €)

Pour des raisons de trésorerie, l'Association peut difficilement attendre que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ait voté son budget et délibéré sur les subventions 2018. C'est en effet à cette condition qu'il est possible de verser une subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement d'un acompte de la subvention 2018 à l'Association Intercommunale d'Animation, acompte d'un montant de 113 100€, soit 30% de la subvention 2017 accordée à cette association.

Délibération n° 21 - Unanimité

PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) - 2016-2021

Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Considérant l'impossibilité de la trésorerie à verser des subventions aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat si la délibération d'accord de subvention n'est pas la même année que le versement.

Il est donc nécessaire de délibérer sur le maintien des accords de subvention délivrés par délibération les années précédentes.

4 dossiers ont eu des accords de subvention les années précédentes et ne sont pas encore soldés :

- Dossier de travaux de lutte contre l'habitat indigne (9 260 €) à Celles sur Durolle – Délibération du 22 décembre 2016 ;
- Dossier de ravalement de façade (3 000 €) à Celles-sur-Durolle – Délibération du 1^{er} juin 2017 ;
- Dossier de travaux de lutte contre l'habitat indigne (5 378 €) à Celles-sur-Durolle – Délibérations du 27 avril et du 12 juillet 2017 ;
- Dossier d'installation d'une chaudière bois (1 500 €) à Olmet – Délibération du 9 novembre 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir** les accords de subventions pour les dossiers présentés ci-dessus.

Délibération n° 22 – Unanimité



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
20 rue des Docteurs Dumas
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code des collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22,
Le Président communique au Conseil Communautaire, qu'en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 20170201-01 du 1^{er} février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

LES DÉCISIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRISES :

N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Décision n° 2018-01	Acquisition de titres restaurants pour l'année 2018	SAS ENDENRED FRANCE	205 000.00 € HT
Décision n° 2018-02	Marché d'assistance technique pour la surveillance du barrage d'Aubusson d'Auvergne	Bureau d'études SOMIVAL	10 800.00 € HT (dont 7 800 € HT pour la tranche ferme)
Décision n° 2018-03	Marché de coordination SPS associé aux travaux de modification du barrage d'Aubusson.	EUURL GALETTI	1 470.00 € HT
Décision n° 2018-04	Marché PLH	EOHS/CONDITION URBAINE	46 865.00 € HT
Décision n° 2018-05	Marché Transport à la Demande	Get's TAXI	17 000.00 € TTC

Pas de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.